



<https://www.agenda-2030.fr/>



## Gestion et réduction des déchets en entreprise (49)



### Commun aux actions du SMITOM

#### Objectifs :

Développer les actions prévues dans le dossier ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) en recrutant des animateurs au sein des chambres consulaires.

Organiser des rencontres et échanges entre les entreprises du territoire sur des thèmes choisis.

#### Historique :

Le SMITOM Sud Saumurois compte deux adhérents : la CC Loire Layon Aubance et la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire. En 2014, ils ont répondu à l'appel à projet de l'ADEME concernant les ZDZG. Ils ont donc mis en place un dossier de candidature en faveur de la réduction des déchets sur le territoire. Les habitants ont particulièrement été associés à ce projet grâce au tri, à la prévention, au compostage ou encore à des actions emblématiques nationales auprès des scolaires et centres de formation. Constatant que les entreprises n'étaient pas incluses dans le programme, une charte d'engagement leur a été proposée. Cette charte permet de ne pas se concentrer uniquement sur la prévention des déchets mais aussi sur le développement durable. C'est dans ce cadre qu'ils ont créé un partenariat avec trois chambres consulaires : la Chambre d'Agriculture, la CCI et la CMA. La convention entre les chambres consulaires et le SMITOM s'est terminée le 31 mars 2018 concomitamment à la fin du contrat ZDZG. Pour poursuivre les actions, une convention de prestation de service a été reconduite à compter du 1er avril 2018 pour la CCI et la CMA et du 1er octobre 2018 pour la chambre d'agriculture.

#### Lieu : Territoire du SMITOM Sud Saumurois (49)

#### Actions mises en place :

Chaque chambre accompagne les professionnels des secteurs dont elles ont la charge dans une gestion optimisée et une réduction de leur production de déchets.

### La chambre des métiers et de l'artisanat :

Les diagnostics menés au sein des entreprises volontaires consistent à réaliser un état des lieux relatif à la gestion des déchets produits dans l'entreprise. À terme, l'objectif est d'accompagner le chef d'entreprise pour qu'il connaisse la réglementation, optimise la gestion des déchets et réduise les déchets. Suite à l'accompagnement en entreprise, un compte-rendu est restitué aux artisans, avec des axes de préconisations. En fonction des actions proposées, le conseiller accompagne le chef d'entreprise pour les mettre en place.

### La chambre de commerce et de l'industrie :

Le dispositif consiste à accompagner dix entreprises, les principaux producteurs de déchets sur l'ensemble du territoire du SMITOM. Elles sont accompagnées individuellement pendant un an pour la mise en place d'actions permettant de réduire de 10 % leur gisement de déchet ou permettant une meilleure valorisation. En parallèle, une recherche de filières de valorisation locale voire nationale est réalisée ponctuellement sur des déchets sans solution de valorisation actuelle.

### La chambre d'agriculture :

L'action consiste à mener des opérations dans les principales exploitations agricoles du territoire afin de sensibiliser à la valorisation et la réduction des déchets agricoles. Cela se traduit par la mise en place d'opérations pilotes pour la gestion des déchets orphelins (collecte et valorisation des pneus usagés agricoles, housses de palettisation et contenants œnologiques). Une action pour la mise en place d'une filière de réemploi des emballages en verre (consigne) est également à l'étude.

Méthode utilisée : Animation de réseau.

### **Actions à venir :**

- Développement de ces actions sur le secteur Loire Layon de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, intégré au SMITOM au 1<sup>er</sup> janvier 2018

### **Partenaires :**

- Les trois chambres consulaires : Chambre d'Agriculture, CCI et CMA.
- Syndicat des eaux, de l'énergie et le CELLA (Club d'Entreprise en Loire Layon Aubance).
- Associations : ADECC, CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) Loire Anjou

### **Coûts et financements :**

#### Financements :

- 470 €/ jour et pour chaque chambre
- 25 000 € d'investissement du SMITOM en fonction des actions réalisées par les différentes chambres sur le territoire

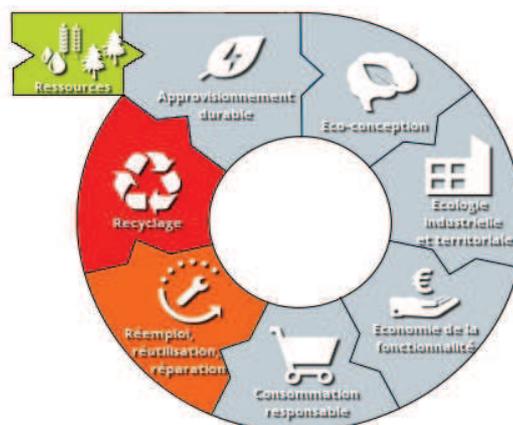
### **Contact :**

Floriane ONILLON et Elise CHARLEUX

- [communication@smitom-sudsauumurois.com](mailto:communication@smitom-sudsauumurois.com)
- Tel : 02 41 59 61 73

### **Démarche de la collectivité :**

- ZDZG
- Charte de DD
- En partenariat avec la TRIA



Version d'avril 2019